



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mai 2012

DOSSIER N° 6.2 :
AFFECTATION DEFINITIVE DES
RESULTATS 2011 – BUDGET
ANNEXE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mai 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. VALMIER (à MME MACERON-CAZENAVE), MME CAZAURANG (à MME CAZABONNE-DINIER), M. JALABERT (à MME THIBAudeau), MME CALLUAUD (à M. BLADOU), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : M. FARGEON

DOSSIER N° 6.2 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2011 – BUDGET ANNEXE

RAPPORTEUR : M. Alain ZIMMERMANN

L'affectation définitive pour le budget du cimetière et identique à l'affectation anticipée.

Le Conseil Municipal doit aujourd'hui, après le vote du compte administratif, délibérer sur l'affectation définitive du résultat de l'exercice précédent.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),

VU le débat d'orientations budgétaires 2012 en date du 13 décembre 2011,

VU le vote du budget primitif 2012 en date du 7 février 2012,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 mai 2012,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article unique : Décide de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2011 et de l'affectation dans les conditions ci-dessous décrites :

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Déficit :	7 419,32 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	16 374,27 €
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	8 954,95 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Néant

→ Affectation du résultat de la section d'exploitation

En excédent reporté à la section d'exploitation	8 954,95 €
---	------------

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 8 954,95 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

Fait et délibéré le 15 Mai 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET